

Données traitées dans le cadre du formulaire de contact employeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à renseigner l'employeur sur les questions qu'il se poserait concernant le RAFP.

Ainsi qu'il est prévu dans la déclaration CNIL n°1852841 :

L'ERAFP s'engage à respecter la confidentialité des données transmises et à les traiter avec la plus grande confidentialité.

Les informations enregistrées sont réservés à l'usage des services concernés à l'ERAFP et ne peuvent être communiquées qu'au destinataire suivant : la direction des retraites de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces informations seront conservées sur support informatique pendant une durée d'un an.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant au secrétariat général de l'ERAFP : communication@erafp.fr.

Philippe Desfossés, directeur de l'ERAFP et responsable du traitement